



Polyvalente Montignac

3409 Laval
Lac-Mégantic P.Q.
G6B 1A5
Tél: 819-583-3023
Fax: 819-583-0890



Commission scolaire
des Hauts-Cantons

**Ça vaut le coup
d'agir ensemble !!!**



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 21 octobre 2020 CET-1114

NOM DE L'ÉCOLE : Polyvalente Montignac	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> Secondaire	DATE : 2020-10-09	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			915		Maryse Talbot
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			466	449	Maryse Talbot et Louise Turcotte

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL : Maryse Talbot, Line Couture, Stéphane Couture, Patrick St-Jacques, Élisabeth Denis, Yannick Thibault, Nathalie Champoux et Michel Aubin.

NOTRE SITUATION :

Depuis plusieurs années, les professionnels de concert avec l'équipe-école et la direction ont fait preuve de proactivité face à cette problématique.

Les adultes de l'école ont été sensibilisés au cours des dernières années à la problématique et ont participé à différents ateliers de formation.

L'une des cibles du projet éducatif de l'école est la bienveillance. Un comité a été mis en place et son objectif est de mettre en œuvre des actions visant la valorisation de la bienveillance à l'école. Des animations ciblées à cet effet ont été faites auprès des élèves.

NOS FORCES :

Un protocole pour contrer l'intimidation a été mis en place depuis dix ans et a été arrimé depuis huit ans avec les obligations de la loi 56. Les statistiques démontrent que ce dernier a un impact réel chez les victimes.

Nous avons trois outils de monitoring : un portant sur l'analyse du questionnaire MOI J'AGIS, un sur les parcours amoureux des jeunes ainsi qu'un sur la violence sexuelle.

Nous travaillons en collaboration avec des partenaires importants tels que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS /Granit, la SQ, Le CALACS, la Bouée, etc.

Nous bénéficions de la présence d'une policière en milieu scolaire de façon régulière.

Nous avons un local pour les arrêts d'agir temporaires et un centre de jour qui offre des séjours à court et à long terme.

Les parents du milieu collaborent à différents comités et ateliers de formation.

Nous avons mis en place un plan de surveillance stratégique.

Nous avons arrimé notre rapport disciplinaire avec les attentes de la loi 56 afin de faciliter la consignation des événements et la transmission des informations. De plus, nous avons créé une application maison afin d'informatiser nos données et ainsi faciliter la gestion.

Nous collaborons avec les médias pour faire connaître nos actions à la population de la MRC du Granit.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Poursuivre l'application du code de conduite en conformité avec la Loi 56;
- informer les parents de l'existence du protocole encadrant la loi 56;
- s'assurer de la mise en œuvre de la procédure disciplinaire en cas de violence et d'intimidation ;
- poursuivre les ateliers portant sur l'intimidation et la violence et en faire une présentation adaptée à toutes les nouvelles personnes de l'école (adultes et élèves);
- refaire le questionnaire MOI J'AGIS et l'analyser à la fin de chaque année scolaire;
- poursuivre la formation de nos élèves « entraînant » et de certains adultes de l'école sur les problématiques suivantes : la gestion des conflits et la médiation, l'intimidation et la violence, la violence amoureuse, la prévention du suicide;
- responsabiliser les élèves face aux comportements de violence et d'intimidation (individuellement ou en atelier de groupe);
- offrir une formation au personnel sur l'encadrement bienveillant;
- mettre en place une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

Encadrement disciplinaire et arrêt d'agir en lien avec les manquements et réflexions du jeune face à ses comportements. Rencontre de médiation. Communication avec les parents dans l'objectif de recherche de solutions.

Application du code de conduite par tout le personnel.

Support du personnel par l'équipe de psychoéducation face à la démarche d'intervention graduée et concertée en lien avec le modèle de la RAI.

Activités de sensibilisation à l'ensemble des élèves de l'école : intimidation, cyberintimidation, homophobie, relations égalitaires.

Équipe des «entraidants»: écoute active, sensibilisation, interventions directes et médiation.

Actions concrètes lors du passage primaire/secondaire afin d'agir en prévention.

Plan d'intervention en situation d'urgence.

Pratique annuelle de confinement barricadé.

Les ressources sont bien visibles dans l'agenda des élèves (Tel-jeunes, CIUSSS de l'Estrie – CHUS/granit, Gai-écoute, etc.).

Animations et formations avec les élèves portant sur l'intimidation, la violence ainsi que la résolution de conflits.

Formation du personnel sur l'intervention en gestion de crise.

Actions préventives menées avec la collaboration de la SQ (présence à des lieux stratégiques, interventions préventives ponctuelles, collaboration avec les intervenants scolaires).

Rencontres avec les élèves afin de les rendre plus conscients de l'impact de leur mobilisation active face à la lutte contre l'intimidation.

Publication du protocole et des actions concrètes faites à notre école contre la violence et l'intimidation.

Offre de cinq formations aux parents (ateliers CS/CIUSSS).

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (tous les outils sont disponibles sur le site web de l'école).

Impliquer les parents dans les interventions et les suivis lors de manquements en lien avec l'intimidation et la violence.

Informations sur le microsite du MEES www.moi jagis.com.

Aide-mémoire au personnel pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflits.

Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs.

Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin).

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelques autres personnes.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou le témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.